



ce qu'il faut **RETENIR**

CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 FÉVRIER 2024



FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire

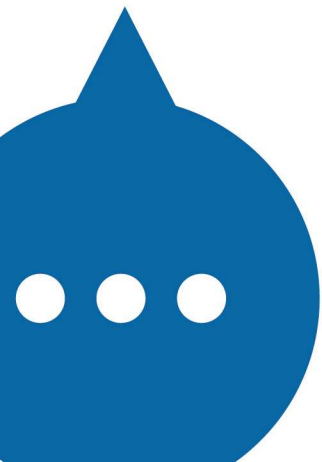
En application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le rapport sur les orientations budgétaires a été présenté en conseil municipal du 19 février 2024, mettant notamment en avant les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Impacté par l'inflation, le budget 2024 s'équilibre à 43,4 millions d'euros. Au prix d'indispensables ajustements, l'équipe municipale parvient à proposer une politique d'investissement ambitieuse et responsable. 13,4 millions d'euros seront investis cette année dans de nombreux projets au service des l'Islois et du territoire. La hausse des coûts de la vie impacte les foyers comme les collectivités. L'Isle-sur-la-Sorgue n'échappe pas à la règle mais tire son épingle du jeu en proposant un budget équilibré et une politique d'investissement maîtrisée.

Pour l'élaboration du budget 2024, les orientations de la ville sont précises :

- 0% d'augmentation des taux d'imposition des ménages (la hausse constatée provenant de la seule progression du volume des bases de taxe foncière bâties de 4%)
- Des dépenses générales stabilisées (hors inflation sur les denrées alimentaires de la restauration scolaire et transfert des charges de stationnement du budget annexe vers le budget principal)
- Des charges de personnel maîtrisées avec +1,3% par rapport aux prévisions 2023
- La poursuite du désendettement de la ville

Parmi les projets qui font le cœur de la politique de développement et de modernisation de la Ville :

- la rénovation du parc de l'éclairage public *via* le Contrat de Performance Energétique (CPE),
- la réhabilitation de la place Rose Goudard,
- la réhabilitation et construction de nouveaux équipements sportifs.





ce qu'il faut **RETENIR**

CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FÉVRIER 2024



DÉVELOPPEMENT DURABLE

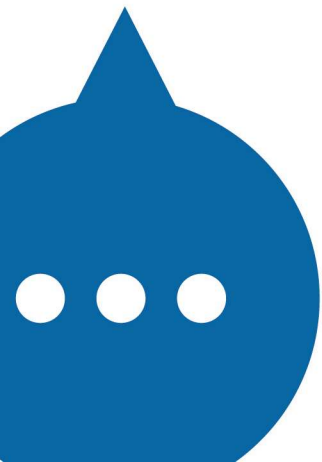
Demande d'adhésion à l'association Plante & Cité

Toujours plus investie dans une gestion durable de ses espaces verts, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue s'est engagée, dans le cadre du conseil municipal du 19 février 2024, à adhérer au réseau Plante & Cité, association loi 1901 parrainée par l'association des Maires de France. Spécialisé dans les espaces verts et le paysage, Plante & Cité est un organisme national d'études et d'expérimentations qui assure le transfert des connaissances scientifiques vers les professionnels des espaces verts des collectivités territoriales mais aussi des entreprises. Grâce à cette adhésion, la Ville bénéficiera de ressources produites par Plante & Cité qui répondent à ses attentes prioritaires. Parmi elles, la réduction des produits phytosanitaires, l'économie de l'eau, le choix de végétaux adaptés aux contraintes urbaines ou encore la préservation de la biodiversité.

PATRIMOINE

Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet patrimonial d'ensemble de la commune, l'appui technique et financier d'un certain nombre de partenaires reconnus s'avère indispensable. C'est le cas de la Fondation du Patrimoine, organisme privé indépendant à but non lucratif, qui vise à promouvoir la sauvegarde, la connaissance et la mise en valeur du « patrimoine de proximité », c'est-à-dire d'un patrimoine non-protégé au titre des Monuments Historiques. Assumant une mission d'intérêt général en partenariat avec les collectivités locales, cette fondation a été reconnue d'utilité publique par décret le 18 avril 1997. L'intervention de la Fondation du Patrimoine au bénéfice des projets communaux est conditionnée à l'adhésion de la Ville. La cotisation pour l'année 2024 s'élève à 1 000 €. Grâce à cette adhésion, la Ville a la possibilité de déployer des campagnes de dons et de bénéficier de financements complémentaires sur les projets de sauvegarde de son patrimoine local.





ce qu'il faut **RETENIR** CONSEIL MUNICIPAL



INVESTIR POUR NOS ÉCOLES

Sollicitation des aides de l'État *via* le Fonds Vert

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue investit massivement et régulièrement en faveur des écoles de son territoire. Chaque année, des investissements sont réalisés aussi bien sur les bâtiments pour leur mise aux normes ou leur sécurisation qu'en faveur de matériels pour les apprentissages. Ces investissements permettent d'offrir aux élèves les meilleures conditions d'accueil et de réussite pour développer leurs connaissances. L'engagement de la Ville se porte par ailleurs sur les problématiques induites par le changement climatique. Pour améliorer sensiblement la qualité de ses espaces publics, elle met en place des actions pour retrouver des espaces perméables qui laissent l'eau de pluie s'infiltrer et des actions de végétalisation des espaces publics. Ainsi en témoignent les projets de désimperméabilisation des cours de l'école de musique et du centre ou encore la requalification de la place Rose Goudard.

En 2024, la Ville souhaite engager des travaux de désimperméabilisation et d'embellissement de la cour de l'école de Petit Palais en retirant l'actuel enrobé pour mettre en place un revêtement perméable, en végétalisant la cour en fonction des usages, en gérant les eaux pluviales, en embellissant et en sécurisant la cour par la réalisation d'aménagements et, enfin, en installant du mobilier urbain adapté.

Ces travaux, qui ont pour objectif d'offrir aux élèves et enseignants un meilleur confort, s'inscrivent pleinement dans les trois piliers du développement durable. Ils répondent également pleinement au dispositif « renaturation des villes et villages » soutenu par l'État dans le cadre du dispositif Fonds Vert. Dans ce cadre, par le conseil municipal du 19 février 2024, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue sollicite auprès de l'État une aide financière de 71 360 € soit une subvention de 80% du montant de l'opération.

